

DÉLIBÉRATION N° 5 DU 30/05/2022

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20220530-5

CREATIONS DE POSTES

Sur convocation du 18 mai 2022, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni lundi 30 mai 2022 à 14h30 en présence de Monsieur Michel PROSIC, Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique CHASSAIN (en audioconférence), Madame Anne LAPORTERIE (en audioconférence), Madame Dominique BIZAT, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Jean-Marie COURTIN.

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Clément RENAUD, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL

Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Céline TODESCHINI

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Monsieur Marc GASTAL, Monsieur Christian PONS, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Edith LAGARDE, Madame Amélie VACOSSIN, Madame Maryse MAURY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Claude VIGIÉ, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX.

Au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours, les avancés titulaires de la fonction publique sont arrêtés par le Président du Conseil d'Administration, dans le respect des lignes directrices de gestion et sur proposition du Directeur Départemental. Ces nominations ne peuvent intervenir qu'après création des postes correspondants par le Conseil d'Administration.

A ce titre, les membres du CASDIS décident :

1. de créer les postes suivants :

- un poste de sergent, à temps plein ;
- quatre postes de caporal-chef, à temps plein ;
- un poste à temps non complet à hauteur de 50% de pharmacien-gérant de PUI.

2. de modifier le tableau des effectifs, au titre de l'année 2022, comme suit :

Suppressions de postes						Créations de postes					
Au titre de l'année 2022						Au titre de l'année 2022					
Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet	Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet
Aucune suppression de poste nécessaire						Sapeur-Pompier	Sergent	GSO	C	1	01/07/2022
						Sapeur-Pompier	Caporal-chef	GSO	C	1	01/07/2022
						Sapeur-Pompier	Caporal-chef	GT	C	3	01/07/2022
						Sapeur-Pompier	Pharmacien de classe normale	GSSSM	NC	1	01/09/2022

Détail du vote :

Présents : 10
 Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 2 juin 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.